

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Présents : 19
Votants : 19

Date de convocation : 11 septembre 2020
Date d'affichage : 11 septembre 2020

L'an deux mil vingt le dix sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni au Centre socioculturel –salle des élections.

Présents : BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, CHAUMETTE Catherine, LAZARD Gérard, MASTIL Colette, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, PIGET Jean-Marc, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, DUTRAIT David, HUARD Claudia, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AMESLANT Sabrina.

Secrétaire de séance : Claudia HUARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du 23 juillet 2020
- Personnel :
 - Recrutement d'un agent technique (Ecole, entretien des locaux) au 24 septembre
 - Recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles au 1^{er} janvier
- Station d'épuration Zone de Fay :
 - Validation de l'option retenue
 - Lancement de l'étude de faisabilité
- Vote des subventions aux associations
- Décisions du Maire sur délégations confiées
- Comptes rendus des réunions des commissions
- Comptes rendus des réunions extérieures
- Suivi des travaux en cours
- Questions Diverses

Le compte rendu de la séance du 23 juillet 2020 est accepté.

Madame Claudia HUARD est nommée secrétaire de séance

M. le Maire expose au conseil municipal que le contrat aidé « Parcours emploi compétence » d'un agent arrive à expiration le 23 septembre prochain et ne peut plus être renouvelé. L'agent étant très polyvalent et donnant satisfaction, le maire propose de faire un recrutement sur la base d'un contrat à durée déterminée pour l'année scolaire.

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT « ECOLE PRIMAIRE – GARDERIE PÉRISCOLAIRE »

Délibération N° 20201709D01

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter d'un agent contractuel aux services de l'école primaire, de la garderie périscolaire ... pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité avec, entre autre, le respect des mesures à observer concernant la pandémie COVID 19.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**

Le recrutement à compter du 24 septembre 2020 d'un agent sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet soit 23 heures hebdomadaires.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour l'année scolaire soit du 24 septembre 2020 au 9 juillet 2021.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 351 – indice majoré 327 du grade de recrutement.

Le montant de la rémunération est fixé par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire expose au conseil municipal que l'ATSEM Principal 1^{ère} classe, Chantal DUTRAIT, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2021. Il convient de pourvoir à son remplacement et, compte tenu du nombre d'enfants en maternelle, M. le Maire propose de recruter une personne titulaire du concours d'ATSEM. Une offre sera déposée en ce sens sur le site dédié « cap-emploi territorial » et consultable sur la plateforme du Centre de gestion.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI D'A.T.S.E.M

Délibération N° 20201709D02

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ou pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi)

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT, qu'il convient d'assurer le remplacement de l'ATSEM principale de 1^{ère} classe ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2021,

CONSIDERANT qu'il convient de faire paraître une offre pour le recrutement d'une ATSEM - échelle C2 ou échelle C3

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- de créer un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet, soit 32h/hebdomadaires
- de fixer le cadre d'emploi de recrutement sur celui d'ATSEM
- de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités et prendre les dispositions relatives au recrutement

Les crédits seront inscrits au budget principal.

TRAVAUX SUR LA STATION D'ÉPURATION DE LA Z.A DE FAY

Les membres présents à la réunion du 21 juillet dernier ont demandé que l'option 2 soit retenue, soit l'option partant de la station d'épuration et menant aux Loges Bernard par le Chemin de BOISCOURAUD.

L'Agence de l'eau a précisé que ce scénario correspondait à une canalisation de transfert et pourrait ainsi bénéficier de subvention de 30 à 40%.

Pour cette option, le Conseil Départemental ne subventionnerait que la partie concernant l'extension des réseaux pour le raccordement de nouvelles habitations avec un coût plafond de 8000€/branchement, à un taux de 30%.

Echanges entre les conseillers présents à la séance, ceux-ci soulignent qu'il sera nécessaire, en temps utile, de prévenir les riverains des travaux et les informer des possibilités de subventions pour leur raccordement au réseau.

OBJET : AVANT- PROJET et PROJET DE MAITRISE D ŒUVRE POUR LES TRAVAUX SUR LA STATION D'ÉPURATION DE LA Z.A DE FAY :

Délibération N° 20201709D03

Le Maire expose au conseil municipal,

Donnant suite à la mission confiée à la Société LARBRE INGENIERIE en mars 2019, le rapport final pour le diagnostic assainissement de la Zone Artisanale de FAY et le devenir de la station d'épuration a été présenté en réunion le 21 juillet 2020. A la suite de cette présentation, lors de la réunion, l'option 2 a été validée.

Il a été convenu de poursuivre les études confiées à la Société LARBRE INGENIERIE pour les missions d'avant projet et le projet de maîtrise d'œuvre pour l'option retenue.

La phase avant projet permettra d'étudier le raccordement de la station de la Z.A de Fay avec le réseau du Bourg et d'envisager, entre autre, le renouvellement du réseau de la Rue Thabaud Boislareine.

La phase projet précisera les travaux retenus suite à l'avant projet avec remise des devis estimatifs et plans des travaux projetés.

L'offre de la Société LARBRE INGENIERIE qui intègre également le relevé topographique, s'élève à 13 325 euros H.T

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Valide** le choix de l'option 2
- ✓ **Décide** l'engagement de la phase avant-projet et projet de maîtrise d'œuvre
- ✓ **Accepte** offre de la Société LARBRE INGENIERIE pour un montant de 13 325 euros H.T
- ✓ **Autorise** le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions si le projet y est éligible

OBJET : SUBVENTIONS 2020

Délibération N° 20201709D04

Considérant l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local,

Mme BEAUFRERE, adjointe déléguée aux Associations, propose au conseil municipal de reconduire les subventions 2019 car, même si elles n'ont pu organiser de manifestations en raison de la pandémie Covid 19, elles ont quand même supporté les frais fixes (assurances...).

Le Conseil Municipal en prend acte et, après en avoir délibéré,

- **vote** les subventions suivantes pour un montant de 13 265 € réparti comme suit :

Club philatélique	130.00 €
Amicale des sapeurs pompiers	80.00 €
La Truite Aigurandaise	80.00 €
Association des Donneurs de Sang	80.00 €
Service remplacement agriculteurs	40.00 €
Section Locale FCPE	35.00 €
Comité Départemental de Lutte contre le cancer	20.00 €
Anciens Combattants d'AFN	20.00 €
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre	20.00 €
Anciens Combattants de la Résistance	20.00 €
Association du Souvenir Français	20.00 €
Prévention Routière	20.00 €
Centre Départemental de Transfusion Sanguine	20.00 €
Association des sclérosés en plaque	20.00 €
Association des myopathes de France	20.00 €
Secours Populaire	20.00 €
Secours Catholique	20.00 €
Indre Nature	20.00 €

Fanfare des Sapeurs Pompiers	1100.00 €
Comité des Fêtes	350.00 €
Festivités Neuviciennes	500.00 €
Foyer des Jeunes	780.00 €
USEP école Jean Guillebaud	450.00 €
Coopérative de l'école maternelle	300.00 €
Les Amis de la Basilique	280.00 €
A.N.A.C	230.00 €
ASS. BOUZANNE VALLEE NOIRE (BVN- football) 1 400 € et 2000 € pour aide à l'emploi d'un animateur	3400.00 €
SECTION BASKET NEUVY 660 € et 1500 € pour aide à l'emploi d'un animateur	2160.00 €
NEUVYCYCLISME 150 € + 300 € (Org. Transberrichonne)	450.00 €
Club de Gymnastique	300.00 €
Foyer des jeunes – Activité JUDO (si reprise des cours)	680.00 €
Maison des Jeunes (subvention concert du 12 sept. 2020)	800.00 €
Coopérative Collège (dons visières pandémie Covid 19)	150.00 €
Club Informatique Tranzault	150.00 €
Divers (subv. exceptionnelles)	500.00 €

✓ Et **Charge** Monsieur le Maire de mandater les sommes correspondantes.

Observations du conseil municipal quand à la création de la nouvelle association « Festivités Neuviciennes », qui, à ce jour, n'a pas organisé de manifestation mais qui a certainement besoin « d'un coup de pouce » pour se lancer. Madame BEAUFRÈRE doit se renseigner quand à leur entente avec le Comité des Fêtes existant et la répartition de l'organisation des manifestations qui va s'établir entre les deux entités.

Plusieurs conseillers municipaux membres de la commission « Associations » sollicitent l'organisation d'une réunion de la dite commission avec les associations. Ceci leur permettrait d'échanger entre eux et la commission aurait connaissance de leurs projets et de leurs besoins dès le début de l'année 2021 afin de les prévoir et de les inscrire au budget.

DECISIONS DU MAIRE SUR DELEGATIONS CONFIEES

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Décision 2020-18	PROT Christian	20 rue Flandres Dunkerque	SCI LE BEAU
Décision 2020-17	GUILBAUD Jean Marie	Rue du maquis	PIGOT Philippe
Décision 2020-16	VIRAULT Aurélien	18 Rue Gardie	LEMIERRE Dylan
Décision 2020-15	CHAUSSE Philippe	Rue du Collège	MOMMESSIN Christ.
Décision 2020-14	LEBLANC Patrick	Rue Flandres Dunkerque	SCI ENLIBA
Décision 2020-13	SCI CHRIST-CAT	1 Rue Maréchal Foch	GAUTIER Cédric

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission « Chauffage bois » - réunion du 1^{er} septembre - Adjoint délégué J.M CHAUVAT

Convocation orale confirmée par mail mairie – Présents : J.M CHAUVAT – D.CHAUVAT– F.

DENORMANDIE- G. LAZARD - J.L MATHEY – P. ROUTET - Excusé : J.M BOFFEL - Agent : H. JACQUES

Compte-rendu :

La réunion a débuté par une visite de la chaufferie avec explication du fonctionnement ;

Il s'avère que la chaudière est au bout de ses capacités et qu'il convient de réfléchir à son remplacement par une nouvelle plus performante.

Le changement de la chaudière en place engagerait des frais importants car elle a été mise en place par le toit avant que le bâtiment soit couvert et la tuyauterie a été installée autour.

La réflexion porte sur la création d'une nouvelle chaufferie vers le stade. Ce projet serait mieux subventionné. Il serait cependant nécessaire de réaliser une étude sur les raccordements possibles par exemple des bâtiments tels que le gymnase, la maison « Ages et Vie »... Dans l'immédiat, la solution d'un ballon –tampon permettrait de « soulager » la chaudière en cas de forte demande.

Les membres de la commission précisent qu'il serait certainement judicieux de rajouter un ballon tampon afin « d'aider » la chaudière lorsqu'il y a une forte demande, par exemple le matin avec le collège. Des devis vont être sollicités

Il est souligné également qu'une réflexion pourrait être menée pour l'installation d'une nouvelle chaufferie dans le terrain jouxtant le stade municipal avec également la construction sur le même site des hangar et atelier pour les services techniques, car avec la construction de la M.S.P il va falloir envisager leur délocalisation.

Le Maire prend note de la réflexion et précise qu'une étude de faisabilité sera nécessaire mais qu'il serait également bon de définir les besoins exacts en chauffage.

Commission « Service de l'Eau » - réunion du 9 septembre - Adjoint délégué J.M CHAUVAT

Convocation orale confirmée par mail mairie – Présents : J.M CHAUVAT – J.M BOFFEL - D.CHAUVAT – F. DENORMANDIE- G. LAZARD - J.L MATHEY – P. ROUTET - Agent : E. ALADENISE

Compte-rendu :

La réunion a débuté par une visite des différents sites :

- château d'eau,
- station de surpression de la Grand' Croix,
- station d'épuration de Fay et la Gourdonnerie

La durée de présentation des différents sites avec description et explication des fonctionnements à durée 2 heures

En conséquence, une nouvelle réunion sera programmée dans le courant du mois d'octobre.

Toutefois, une réflexion doit être menée par chacun sur les moyens à mettre en œuvre pour changer les canalisations d'eau et d'assainissement dans la traversée du bourg

Les membres soulignent qu'il faut envisager la sécurisation du château d'eau et l'achat de groupes électrogène. Des devis devraient être demandés.

CONTRÔLE INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES (I.S.D.I) à FAY

L'inspectrice des installations classées a procédé à un contrôle de l'installation de stockage de déchets inertes le 9 septembre dernier. Elle a relevé plusieurs points non-conformes qu'il conviendra de régulariser dans les trois mois (entretien des abords, revoir la signalisation et l'information à l'entrée du site, le contrôle des déchets, revoir la tenue du registre des déchets entrants (incomplet)...).

Les réponses devraient être apportées rapidement à ces différentes observations.

COMPTES RENDUS RÉUNIONS EXTÉRIEURES :

Réunion pour la sectorisation avec le Syndicat des Eaux de La Couarde :

Délégués : Titulaire, M. GAUTRON (remplacé par Jean Marc CHAUVAT sans délégation) et suppléant Gérard LAZARD

Compte rendu Réunion Sectorisation Syndicat de la COUARDE – le 8 septembre 2020

Le département de l'Indre dispose depuis 2008 d'un schéma d'alimentation en eau potable réalisé par le Conseil Départemental. Ce document préconise diverses solutions afin de sécuriser la distribution en eau potable de la partie sud-est du département.

A la suite de la sécheresse de l'été 2011, il est apparu nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du schéma, notamment dans les secteurs les plus exposés aux risques de manque d'eau.

Pour ce faire, les collectivités responsables de la distribution dans le sud-est du département ont constitué un groupement de commandes, afin de réaliser une étude détaillée des travaux de sécurisation à engager.

Les membres du groupement sont les suivants : communes d'Aigurande, la Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre, Pruniers et Saint-Août, syndicats des Eaux de La Couarde, de l'Auzon, de l'Igneraie, de Maillet, de Sainte-Sévère, de Velles-Arthon-Buxièresd'Aillac et du Val de Creuse.

La première phase de l'étude, portant sur le bilan ressources/besoins des membres du groupement a été réalisée en 2015 et a confirmé la nécessité de chercher de nouvelles ressources pour assurer la sécurisation du secteur d'étude.

Dans ce cadre, deux forages ont été réalisés :

- En 2018 : le forage du « Bois de Boulaise » à Vicq Exemple, opération portée par le Syndicat de l'Igneraie ;
- En 2019 : le forage « Les Tailles des Serres » à Thévet-Saint-Julien, opération portée par le Syndicat de La Couarde.

Le bilan ressources-besoins a mis en évidence que les autorisations de prélèvement à l'échelle du groupement étaient insuffisantes pour couvrir les besoins de pointe d'une année de sécheresse type 2003.

Il a confirmé la nécessité de chercher de nouvelles ressources pour assurer la sécurisation du secteur d'étude.

Les capacités des deux nouveaux forages qui ont été réalisés dans cet objectif permettent de couvrir le déficit de pointe observée en 2003 à l'échelle du groupement et d'assurer l'alimentation de la Châtre.

Sur ces éléments, le schéma a été bâti afin que les interconnexions existantes soient utilisées au maximum pour acheminer l'eau produite par les deux forages à l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Au stade de l'étude de faisabilité, l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 11 735 000 € HT pour un impact sur le prix de l'eau compris entre + 0,26 € HT/m³ et + 1,52 € HT/m³ en fonction de l'assiette de facturation retenue. La réflexion sur la réalisation des travaux et la participation des communes seront finalisées en 2021.

Pour l'heure, l'étude est terminée et le Syndicat des Eaux de la Couarde appellera le solde dû par la commune de NEUVY après le versement des subventions, soit en fin d'année.

ELECTIONS SYNDICAT MIXTE PAYS DE LA CHATRE :

Madame BEAUFRÈRE, suppléante de M. GAUTRON, au Syndicat Mixte du Pays de LA CHATRE, informe le conseil municipal que le 16 septembre, il a été procédé à la mise en place des instances du « Pays de La Châtre » soit :

Président : François DAUGERON

1^{er} Vice Président : Christian ROBERT

2^{ème} Vice-président : Patrick JUDALET

3^{ème} Vice Président : Pascal COURTAUD

Membres du Bureau :

Les 4 conseillers départementaux membres de droit : MMES LAFARCINADE et SELLERON, MM. DESCOUT et BLIN

Pour l'ancien canton d'Aigurande : Daniel CALAME (Saint Plantaire)

Michel DEGAY (Aigurande)

Pour l'ancien canton de Neuvy-Saint-Sépulchre : Barbara NICOLAS (Mouhers) – Guy GAUTRON (Neuvy Saint Sépulchre)

Pour l'ancien canton de La Châtre : Patricia VILCHÈS-PARDO, (La Châtre) – Jean-Pierre NICOLET (St Août)

Pour l'ancien canton de Sainte-Sévère Philippe PELLETIER (Urciers), Patrick CHARASSON (Feusines)

M. Philippe ROUTET est délégué au développement économique avec M. ROBERT, Président de la CDC

M. Jean Luc MATHEY est délégué titulaire auprès de l'ARS pour le contrat local de santé.

(Claudia HUARD, déléguée suppléante de M. MATHEY demande à avoir connaissance des comptes rendus. Ces derniers ne sont pas envoyés en mairie, ils sont adressés directement aux délégués titulaires et se retrouvent également sur le site du Pays.

Pour information, un délégué suppléant peut assister aux réunions mais les dates ne sont pas toujours connues en mairie, il faut voir avec les délégués titulaires).

SYNDICAT de la BOUZANNE :

Philippe ROUTET informe que le comité directeur du Syndicat de la Bouzanne n'a pas encore installé car il manque deux délégués de Châteauroux Métropole. Ces deux personnes devraient être nommées prochainement, l'installation pourrait se faire fin octobre –début novembre.

TRAVAUX EN COURS :

Maison de Santé Pluridisciplinaire :

Le retard dû à la pandémie COVID 19 a été rattrapé en grande partie. Le parquet chauffant devrait être posé fin septembre, début octobre. L'entreprise a fait appel à un sous-traitant.

Pour rappel, la mission acoustique a été confiée à la Société CRESCENDO, intervenant déjà pour la maîtrise d'œuvre.

Enfouissement des réseaux :

Les tranchées sont terminées, les coffrets et les raccordements sont réalisés.

Un devis va être sollicité auprès de la SEGEC pour la 2^{ème} tranche de travaux mais il faut prendre contact avec les propriétaires pour l'installation de potences d'éclairage public sur les façades.

Installation du parcours de santé :

Le parcours de santé n'a pas pu être installé tel qu'initialement prévu. La mise en place a été réalisée aux abords du camping et il convient d'installer une clôture afin de sécuriser les installations.

Les travaux devraient être réalisés dans le courant du mois d'octobre.

Il faudra prévoir l'inauguration avec le Rotary.

Des conseillers demandent que les écoles soient informées de l'implantation de ce parcours et que les enfants y soient accompagnés.

Travaux voirie :

Le dossier de demande de subvention « Fonds Aménagement Rural – F.A.R » a été déposé au Conseil Départemental avec mention de réservation de la subvention pour des travaux de voirie. Il conviendra de prendre une délibération et retenir les devis dans une prochaine séance de conseil et en tout état de cause avant le 31 décembre.

Pour l'heure, seule l'entreprise Colas a déposé une partie des devis sollicités.

Il faudra également envisager la réfection de la voirie à la Chaume Nérault à la suite des travaux effectués. La dépense est inscrite au budget à hauteur de 30 000 euros.

Le nouveau parking créé près de la garderie périscolaire devra être bitumé.

Cette réalisation n'était pas inscrite au budget 2020 ni pour la partie tout venant (9000 €), ni pour la partie « bitume » (env. 21000 €).

Travaux station épuration :

Réparation des moteurs. Plan de prévention. Les entreprises vont intervenir prochainement.

Ecole Primaire

L'école a reçu la visite de l'Inspecteur d'académie sur la circonscription de La Châtre, M. PHILIPPE.

Aucune observation particulière n'a été formulée.

Les horaires normaux reprendront dès le lundi 21 septembre ; les familles ont été informées.

QUESTIONS DIVERSES :

Eclairage public :

Mme MASTIL informe le conseil qu'une administrée demeurant aux « Justices » lui a demandé si la commune avait en projet d'installer l'éclairage public dans ce lieu-dit. M. le Maire lui a répondu que non ce projet n'était pas prévu.

Mme MASTIL fait également remonter des soucis d'éclairage public au « Champ de Foire », ceux-ci semblent récurrents depuis le mois de juin. M. CHAUVAT doit prévenir la SEGEC en charge de la maintenance.

Projet photovoltaïque :

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la zone de captage de l'Aubord est en projet, le maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à une réunion vendredi 25 septembre à 15h en mairie pour une présentation.

Travaux presbytère :

Mme TOUCHES demande où en sont les travaux prévus au presbytère, et notamment la création de l'espace bureau pour le Prêtre afin de recevoir les familles pour la préparation des cérémonies.

Les devis ont été sollicités, tous les artisans sollicités n'ont pas répondu.

Elle souligne aussi le besoin de maçonnerie sur les fenêtres du rez-de-chaussée.

Mme TOUCHES avise aussi le conseil des vols dans les troncs de la basilique, la pause d'une caméra est elle envisageable dans un bâtiment tel que la Basilique ? M. Maire répond défavorablement

Cécile Plantureux fait remarquer que le paratonnerre présent sur la basilique menace de tomber.

Commission communication :

Claudia HUARD précise que des courriers ont été adressés aux commerçants et artisans de la commune pour leur demander leur volonté d'être mentionnés sur le site de la commune et des informations sur leur activité.

La page « Facebook » est régulièrement consultée et le nombre d'abonnés augmente.

Le bulletin communal est en cours d'élaboration et devrait pouvoir être distribué dans la 1^{ère} quinzaine d'octobre.

Parcours historique :

Mme TOUCHES fait par au conseil d'une proposition de dépliants élaborés afin de guider les gens dans le parcours.

Ces dépliants sont terminés, il faudrait les imprimer et réfléchir à leur mise à disposition aux personnes intéressées, une boîte en plexiglas pourrait, par exemple, être installée sous la halle, en plus d'un dépôt chez les commerçants et en mairie.

Serres aux abords du stade municipal :

Frédéric DENORMANDIE indique s'être renseigné sur la valeur des serres, celle-ci est estimée à environ 150 euros.

Le maire demande qu'elles soient cédées prioritairement à des gens de la commune et qu'il convient de voir avec les administrés ayant déjà fait part de leur intention de les acheter.

La commune a deux demandes de maraîchers (Lys St Georges et Montipouret)

Food Truck :

Des conseillers interrogent le Maire sur le problème d'installation du Food-Truck qui venait une fois tous les 15 jours sur le parking du stade.

Le Maire informe que le « Food-Truck » avait été autorisé à se stationner sur ce parking et à se brancher temporairement, le temps que son groupe électrogène soit réparé, dans le local technique jouxtant.

Ce type de branchement ne pouvait durer dans le temps, c'est la raison pour laquelle il lui a été proposé de s'installer au Champ de Foire. Dans ce cas, il faut simplement que la commune demande l'installation d'une horloge programmable sur l'une des prises du boîtier de branchement.

Exonération Loyer kinésithérapeute

Delphine Chauvat demande où en est l'étude de la demande d'exonération de loyer de la kinésithérapeute présente à la maison paramédicale. M. le Maire informe que sa demande d'aides auprès de la CPAM est en cours et que le conseil municipal devra délibérer sur la question de l'exonération à l'issue de la réponse apportée par la professionnelle de santé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H25